**NATURE OCÉANE** 40530 - LANDES Email: mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60 Fax 05 59 45 80 00

Site web: www.ville-labenne.fr

## LABENNE, le

## ARRÊTÉ Nº 45 /2024

Objet : Travaux de réparation protections du poste de secours.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu la réalisation de travaux de réparation,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

## **ARRÊTONS**

Article 1: Du 02 avril 2024 à 08h00 au 12 avril à 18h00, les travaux de réparation des protections dunaires auront lieu à la plage centrale. Toute la zone enserrant le poste de secours (de la DZ à l'aire de jeux) est interdite à toutes personnes et réservée aux agents effectuant les travaux.

Article 2: Les signalisations visibles de jour comme de nuit seront mises en place par les entreprises au fur et à mesure des besoins conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- Pascal MARTINEZ (st@ville-labenne.fr)

Fait à Labenne le 02 avril 2024

Le Maire.

Jean Luc DELPUE